

Le point sur...

Nos positions et notre action
sur les dossiers d'actualité



Florence Delannoy,
secrétaire générale adjointe

Carrière

IL FAUT AVANCER !

Suite à l'annonce de propositions à venir sur l'évolution des modalités de recrutement des personnels de direction (intégration des faisant fonction, contenu du concours, concours 3^e voie), qui devrait être faite par la DGRH, le SNPDEN a posé à nouveau la question de l'attractivité de la profession et a annoncé son intention de nourrir le dialogue social ouvert.

Le SNPDEN défend ses mandats de congrès en matière de carrière et de rémunération.

Rouages essentiels de la réussite de tout projet dans l'enseignement secondaire selon les propos mêmes du Ministre, les personnels de direction seront attentifs aux réponses apportées. Retrouvez nos propositions sur le site (www.snpden.net/1810-carriere).

RETRAITES : NOUVELLES MENACES

Le gouvernement, en renonçant à une revalorisation des pensions en fonction de l'inflation prévue dans la loi de finances pour l'année à venir et à tout ajustement éventuel, fait le choix de sacrifier les retraités pour maîtriser le déficit public dans un contexte de ralentissement de la croissance. Son argument de favoriser le travail, donc les actifs, fait peser le risque d'une fracture entre actifs et retraités alors même qu'il est souhaitable de favoriser la solidarité intergénérationnelle. Le SNPDEN-UNSA, avec sa fédération, avec ses retraités et ses actifs, restera vigilant et rappellera, chaque fois que nécessaire, son attachement à un système de pension par répartition, au maintien de la pension de réversion et dénoncera toutes les mesures susceptibles d'aggraver encore la perte de pouvoir d'achat. Le SNPDEN-UNSA appelle les retraités et les actifs disponibles à se joindre aux actions de protestation de leur fédération. Retrouvez le compte rendu du conseil UNSA-Éducation sur le sujet et la rubrique Retraites sur le site de l'UNSA-Éducation.

Métier

LE CHARME DISCRET DES APPLICATIONS NATIONALES

La télé-inscription a souvent perturbé les établissements qui ont souhaité tenter l'aventure. Si le ministère semble vouloir passer en force sur ce dossier, nous n'avons toujours pas de réponses sur les questions de fond posées : en quoi est-ce un service amélioré rendu aux familles ? En quoi est-ce un allègement réel de la charge de travail des établissements ? Pourquoi l'utilisation de ce télé-service ne relève-t-elle pas du libre choix des collègues, puisque le Code de l'éducation confie l'inscription au chef d'établissement ?

Les tests de positionnement en seconde ne nous ont pas rassurés non plus quant à la qualité des applications fournies aux établissements. Après les péripéties invraisemblables rencontrées par les collèges l'année dernière pour les évaluations en 6^e les remontées font état d'une situation pour le moins préoccupante. Notre enquête lancée auprès des adhérents a permis de saisir le cabinet du ministre :

« **92% des collègues ont rencontré des difficultés pour les mettre en œuvre, dont 30% difficilement gérables** ».

Et 73 % des collègues n'ont réussi à les mettre en place qu'en y passant beaucoup (trop) de temps !

Pédagogie

L. 511-5 EST LE SEUL BON NUMÉRO...

Contrairement aux annonces de la presse et aux diverses pressions des services rectoraux ou autres, le téléphone portable n'est pas interdit dans les établissements. C'est son usage qui l'est ! Il existe des exceptions à l'interdiction, notamment les usages pédagogiques, dont les conditions et les lieux doivent être expressément définis dans le règlement intérieur. La loi, en ce domaine comme dans d'autres, doit rester notre seule référence sur la question. Retrouvez dans ce numéro l'analyse de la cellule juridique et, pour les adhérents, la fiche professionnelle sur notre site.

LA RÉFORME DU BACCALaurÉAT

La réforme proposée rejoint des mandats du SNPDEN pour une organisation plus simple du lycée, et une meilleure articulation avec le supérieur, dans la logique bac-3/bac+3.

Les esprits compliqués et les lobbys de tout genre, notamment disciplinaires, n'ont cependant pas manqué pour compliquer ce qui était annoncé comme une volonté de simplification. Le SNPDEN appelait dès février (LDD 792) à la vigilance quant aux détails de mise en œuvre et a proposé des idées visant à limiter la surenchère et les contraintes organisationnelles (LDD 811 de mars).

Nous avons en partie obtenu satisfaction :

les arrêtés précisent que « l'organisation des épreuves de contrôle continu relève de chaque établissement scolaire, qui en

détermine les modalités » : ce sera à nous de poursuivre activement notre travail de syndicat qui est de veiller concrètement aux intérêts des personnels de direction et, ici, à nos conditions de travail, en défendant cette marge d'autonomie face à ceux qui ne manqueront pas de vouloir la grignoter.

LA RÉFORME DES LYCÉES : ENCORE DES QUESTIONS !

Le SNPDEN a toujours soutenu les projets de réforme des divers ministères de l'Éducation nationale quand ils étaient orientés vers plus de cohérence et plus de lisibilité. Notre enquête de rentrée a cependant montré que nos collègues personnels de direction déclaraient très majoritairement manquer des informations nécessaires sur le calendrier et la mise en œuvre concrète. Nous avons très largement insisté auprès du ministère sur ces deux points, et nous sommes également intervenus dès qu'il est apparu que les modalités de mise en œuvre paraissaient s'éloigner de l'esprit qui en était à l'origine : glissement dans le discours d'une approche par « combinaison », à une approche « à la carte », procédures d'orientation post-seconde, calcul des dotations et place des options... Enfin nous défendons notre mandat de Colmar :

« Le SNPDEN-UNSA exige que tous les enseignements obligatoires et facultatifs inscrits dans la grille soient financés et que toute autre injonction académique ou ministérielle soit abondée hors dotation. ».

Au final, la rédaction de la note de service relative à la « procédure d'orientation en fin de classe de seconde » (note de service 2018-115 du 26 septembre 2018) répond à une partie de nos demandes : ce sont bien « les spécificités d'organisation de l'établissement », validées par les conseils d'administration, qui réguleront in fine les choix exprimés.

Cependant, même si ces précisions nous permettent de mettre un peu de réalisme dans notre préparation des structures à mettre en place, ce sont les personnels de direction qui sont en première ligne pour gérer, dans leurs CA, les débats que ne manquera pas de susciter le vote sur l'utilisation de la dotation globale horaire. Il reste encore à imaginer les nouvelles structures, et nous avons besoin de temps pour cela.

Nous conseillons plus que jamais à nos adhérents de proposer le vote sur l'utilisation de la DGH en fin d'année, quand se seront apaisées les polémiques liées aux moyens

(cf. fiche professionnelle sur le site).

Enfin le SNPDEN a fait valoir ses questionnements sur les évolutions à venir de la voie professionnelle, des campus des métiers et des qualifications, et regretté que le pilotage se soit fait essentiellement par le ministère du travail. Au sein de sa fédération l'UNSA, il a défendu des amendements notamment sur les grilles horaires. À l'heure où vous lirez ces lignes, espérons que nous en saurons un peu plus ! □